

Participation sociale et culturelle.

	vos lettres de références	vos références	Date	annexe(s)
Subsidies et Marchés publics			23/06/06	1

AR des 1/6/2005 et 01/5/2006 portant des mesures de promotion de la participation sociale et l'épanouissement culturel et sportif des usagers des centres publics d'action sociale pour les périodes 2005-2006 et 2006-2007.

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Pour prétendre aux subventions dont question ci-dessus, les documents suivants devront être prochainement transmis au SPP Intégration sociale :

1. Formulaire A : (A.R. du 1/5/2006) Période 2006-2007.

Le montant maximum est le montant attribué par l'arrêté royal. Les CPAS qui déclarent un montant inférieur perdent leur droit à la différence. Légalement ce document doit parvenir à l'administration pour le **31 juillet 2006** au plus tard toutefois, un envoi devancé est souhaitable. Une introduction tardive entraîne la perte du droit à la subvention. Une avance de 50% sera liquidée suite à la réception de ce document (voir fichier.doc annexé).

2. Formulaire B (A.R du 1/6/2005) Solde période 2005-2006. (fichier.xls annexé).

Ce formulaire a été simplifié par rapport à l'exercice précédent. Il remplace le **rapport d'activité**. Le rapport comptable, les conventions et toutes les pièces justificatives doivent être tenus à disposition en cas de contrôle sur place par le service Inspection. Des copies seront transmises au service Subsidies et Marchés publics si ce dernier en fait la demande.

Des contrôles ciblés seront effectués sur base d'un échantillonnage représentatif.

3. Comment remplir le formulaire B :

« **Facture ou n° de la preuve** » : il s'agit d'un n° à attribuer et à reporter dans les grands-livres de telle sorte que le lien entre l'activité et son paiement soit établi.

« **Date de la facture ou de l'activité** » : cette date doit être comprise dans la période d'application de l'arrêté, c'est-à-dire entre le 1^{er} mai 2005 et le 30 avril 2006.

« **Catégorie d'activité** » : c'est au CPAS qu'il appartient d'apprécier la nature de l'activité :

- 1 : participation à des manifestations sociales, sportives ou culturelles
- 2 : participation à des associations sociales, culturelles ou sportives
- 3 : soutien et financement du ou pour le groupe-cible
- 4 : soutien et financement des initiatives en matière de nouvelles technologies d'information et de communication.

« **Description claire des activités** » : décrire en 2 lignes maximum l'objet de l'activité réalisée.

« **Coût de l'activité** ».

Pour la catégorie 3, remplir dans cette case le coût total de l'activité et pour le CPAS et pour les autres partenaires.

« **Nombre de personnes ressortissantes** ».

Pour la catégorie 3, il s'agit d'indiquer le nombre de personnes ressortissantes du C.P.A.S.

« **Montant subsidié** ».

Montant subsidié par le SPP Intégration sociale.

Le formulaire B sera transmis à la fois par mail (marypa.carlier@mi-is.be) et par courrier dûment signé par le président, le secrétaire et le receveur.

Il doit parvenir à l'Administration pour le 31/7/2006 **au plus tard** (M.Carlier Administration de l'Intégration sociale, 14^{ème} ét. Bur 25, Boulevard Anspach, 1,1000 Bruxelles).

Des vérifications approfondies seront effectuées sur base d'un échantillonnage

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Signé

Julien Van Geertsom,
Président